

Article 22 du Règlement

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 22 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES RESSOURCES EN EAU—LES PROPOS ATTRIBUÉS AU NÉGOCIATEUR CANADIEN

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a mal renseigné la Chambre hier lorsqu'il a nié que le bureau de M. Simon Reisman avait fait une déclaration au sujet des exportations d'eau. Selon M. Don Whitley du *Vancouver Sun*, M. Reisman a déclaré: «A mon avis, l'eau sera le dossier le plus critique dans les relations canado-américaines pendant le siècle prochain». Et au sujet des exportations d'eau il a ajouté: «J'ai formé mon point de vue à ce sujet quand j'étais simple citoyen. J'en étais partisan alors, et je le suis encore».

Le négociateur en chef du Canada a exposé son point de vue personnel au sujet des exportations d'eau et laisse entendre que cette question pourrait être l'un des principaux enjeux des pourparlers à venir, mettant ainsi indirectement à l'ordre du jour des négociations un produit qui ne devrait jamais être considéré comme négociable par le Canada.

Qui a autorisé M. Reisman à faire pareille déclaration? Peut-il agir comme bon lui semble en ce qui concerne nos ressources en eau si, dans le passé, il a fait affaire avec la compagnie de Grand Canal qui s'intéresse aux projets de dérivation et d'exportation de l'eau? Devrait-on garder comme négociateur du Canada un homme qui a déjà eu des liens avec une telle entreprise? Étant donné son intérêt avoué pour l'exportation de l'eau aux États-Unis, les Canadiens peuvent-ils lui faire confiance pour négocier dans l'intérêt du Canada et devrait-il faire des déclarations officielles au sujet des questions qui feront probablement l'objet des négociations, sans en avoir reçu l'autorisation de son gouvernement?

Si l'on veut que les négociations commerciales avancent monsieur le Président, le gouvernement devrait remplacer M. Reisman par un Canadien qui comprend que nos ressources en eau et notre souveraineté sont pour ainsi dire les deux côtés de la même médaille.

M. le Président: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ABSENCE DE SERVICE DANS LES RÉGIONS URBAINES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes et l'Union des facteurs à

Winnipeg m'ont fait savoir que plus de 700 foyers et entreprises sis dans la région urbaine de ma circonscription sont dépourvus de livraison à domicile. Ce nombre augmente constamment à mesure que de nouvelles maisons sont construites et les résidents sont irrités à juste titre de ne pouvoir jouir comme auparavant de la livraison à domicile. D'autres Canadiens dans la plupart des régions urbaines sont également irrités. On leur avait toujours laissé entendre que les boîtes aux lettres vertes seraient utilisées temporairement, mais nous apprenons maintenant que la Société canadienne des postes se propose d'utiliser en permanence ces boîtes communautaires.

La Société canadienne des postes a tout à fait tort de dire aux citoyens qu'il y aura deux classes de citoyens et de livraison postale dans nos villes. Des milliers de pétitions ont été signées pour protester contre ce traitement discriminatoire. La Commission Marchment a constaté que les Canadiens étaient disposés à payer pour assurer le maintien de la livraison quotidienne du courrier à domicile dans nos villes. De toute évidence, la Société canadienne des postes doit maintenir son service et accroître ses initiatives lucratives si elle veut obtenir la confiance des Canadiens.

Le Société canadienne des postes doit comprendre qu'un meilleur service favorise l'utilisation du courrier et augmente les emplois, tandis que des services réduits rendent inévitables d'énormes majorations des taux et mécontentent les Canadiens ne bénéficiant pas d'un service postal. Je demande au gouvernement d'ordonner à la Société canadienne des postes de fournir un service de livraison à tous les foyers urbains.

* * *

LES PROGRAMMES ET SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT

LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES DÉPUTÉS

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais parler des subventions du gouvernement fédéral. Il existe actuellement toute une liste de subventions discrétionnaires offertes par nombre d'organismes gouvernementaux dont les ministères de l'Expansion industrielle régionale, de l'Emploi et de l'Immigration, le secrétariat d'État et le ministère des Affaires indiennes pour n'en nommer que quelques-uns. Les localités, les organismes sans but lucratif et les entrepreneurs locaux ont souvent une bonne idée des projets susceptibles d'être subventionnés, mais ils ne savent pas toujours par où commencer dans le dédale des programmes offerts par le gouvernement.

Ils font alors appel aux services d'experts-conseils qui se chargent de trouver les subventions en question et de préparer les propositions en conséquence souvent même avant qu'un projet ait assez mûri pour qu'une telle dépense initiale se justifie. Je n'entends pas, par là, que les conseils spécialisés ne valent rien pour ce genre de projets dont les succès dépendent de l'aide d'un expert au bout du compte. Mais il arrive souvent que les renseignements offerts par les ministères suffisent amplement pour évaluer ou orienter un projet au stade de la conception. Les demandeurs épargneraient du temps et de l'argent s'ils s'adressaient tout d'abord aux organismes gouvernementaux.